



JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, Lage Nieuwstraat,
derrière le Prinsengracht (Noordzijde)

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franc de port.

DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Province.

un an . . . 26 fl. 30 fl.
six mois, 14 » 16 »
trois mois 7 » 8 »

FAUX DES INSÉRCTIONS.

premières lignes 1 fl. 50, timbre
supplément et 10 cts. par ligne en sus.

LA HAYE 7 Mars.

Le pays vient de déclarer, par l'organe de ses représentans, qu'il donne son suffrage à l'importante mesure, destinée à ouvrir, sous la bénédiction du ciel, une nouvelle ère prospère au pays.

Les représentans de la nation ont rempli leur mission; la tâche des citoyens va commencer. Aujourd'hui que les grands intérêts de l'état ont prononcé leur arrêt, aujourd'hui que les Etats-Généraux du royaume ont solennellement émis leur vote favorable au projet, il est temps de mettre un terme à ce langage passionné, qui pour ne pas troubler le pays, n'afflige et ne blesse pas les sentimens de tous les citoyens paisibles et honnêtes. Il faut que tout rentre enfin dans le calme, et que la froide raison remplace l'effervescence des esprits. Les débats parlementaires ont été licencés, inséparables de la liberté constitutionnelle, et dont il est naturel que la presse se fasse presque toujours l'écho. Le bien légitime, de voir triompher un système que, des deux côtés, on pouvait, avec une entière bonne foi, croire le seul salut pour le pays, a pu faire excuser, jusqu'à un certain point, l'usage du langage, dont quelques écrivains ont cru devoir se servir pour faire repousser une mesure, que ses plus ardens détracteurs même n'ont pas considérée comme exempte de graves inconvéniens. Mais actuellement les débats sont fermés; le projet qui a provoqué cette grande lutte, va revêtir la caractéristique d'une mesure législative; la tribune est devenue muette; il faut que les passions se taisent également, et que l'on n'entende plus que la voix majestueuse de la loi, invitant tous les citoyens à qu'elle couvre de son égide, au respect et à l'obéissance.

Il ne faut pas toutefois, que dans les circonstances où le pays se trouve, il ne suffise pas que les bons citoyens se renferment dans une soumission entière aux dispositions de la loi sur l'impôt. Les besoins extraordinaires de l'état réclament un concours plus efficace, plus en rapport avec la situation du moment. La patrie tourne maintenant ses regards, en premier lieu, vers ceux de ses enfans que la providence a dotés à la fois de biens temporels et de sentimens élevés et généreux. Elle espère, que pour ceux-là, l'exemple donné par le prince qui nous gouverne ainsi que par l'héritier du trône, n'aura pas été stérile, et que tous s'empresseront de prouver par le fait, que chez nous la voix de la patrie n'est jamais une voix dans le désert.

Maintenant que la loi est adoptée, nous allons voir, si les feuilles publiques qui se sont épuisées en efforts pour démontrer tout ce qu'il y avait de dur, d'exorbitant et d'odieux dans la mesure de l'impôt, sauront se montrer aussi zélées et aussi éloquents, pour prouver à leurs concitoyens combien il leur importe, et pour eux-mêmes et pour la chose publique, de prévenir la mise à exécution de cet impôt, en souscrivant, chacun selon ses moyens, à l'emprunt volontaire. C'est à cela que nous allons reconnaître les hommes vraiment amis de leur pays. C'est dans cette occasion-ci, que le bon grain va être séparé de l'ivraie, et que la patrie pourra compter le nombre de ceux qui sont non-seulement Hollandais par leur naissance, Hollandais par leurs possessions, Hollandais par leurs relations de famille, mais aussi, Hollandais par le cœur.

En présence de ce qui vient de se passer ici, il doit nous être permis d'appeler encore une fois l'attention de l'étranger sur le spectacle que nous donnons à l'étranger dans ce moment de crise financière, en ce qui concerne l'honneur et l'autorité d'un autre pays a fait naufrage. Quand l'Angleterre même a pensé ne pas devoir reculer devant une mesure qui atteignait les possesseurs étrangers de ses fonds, la Hollande ne s'est battue si laborieusement dans les difficultés d'une position des plus graves, que parce que son respect religieux pour des engagements sacrés, lui a fait repousser constamment toute mesure qui aurait pu y porter atteinte. Avec un peu moins de scrupule pour des moyens que réprovait, plus encore ce sentiment inné chez le Hollandais, de vouloir rester honnête homme, que l'intérêt personnel, nous nous fussions facilement tirés d'un embarras financier plus grand, que tous ceux que le gouvernement ait eu à combattre depuis l'existence du royaume. Mais nous avons préféré rester fidèles, quoi qu'il dût nous en coûter, à notre antique renommée de probité, et nous ne doutons pas que cette conduite ne soit appréciée partout comme elle le mérite.

Les possesseurs étrangers de fonds publics, n'importe lesquels, ont donc tous intérêt à témoigner, combien ils apprécient et combien ils sont disposés à encourager cet exemple de bonne foi que la Hollande vient de donner au monde; bonne foi qui, tout en consolidant notre crédit, doit exercer une influence salutaire sur la conduite future d'autres états, tourmentés comme nous par une crise financière.

Tout doit donc engager les étrangers, même ceux qui ne possèdent pas ici de biens-immensibles soumis à l'impôt, à concourir à un emprunt, dont le produit est destiné à nous faire sortir d'une situation qui leur a inspiré des craintes graves pour la conservation de leurs droits.

Nous apprenons que l'emprunt ne sera ouvert que pendant peu de jours, du 18 jusqu'au 26 mars, dit-on.

Les étrangers-non possesseurs de biens fonds, en Hollande, peuvent favoriser l'emprunt de deux manières, soit en souscrivant et en faisant vendre leurs certificats, soit en faisant acheter les nouveaux 3 p. c. à la bourse d'Amsterdam.

Nous ferons remarquer que les 3 p. c. anglais sont presque au pair et que ceux de France sont cotés à plus de 82 p. c. Or nous croyons, qu'aujourd'hui, résolu que nous sommes d'équilibrer nos revenus et nos dépenses, de faire honneur à tous nos engagements, et moyennant les ressources que le règlement de nos finances et l'amélioration notable du prix de nos produits tropicaux vont mettre à la disposition du trésor, les 3 p. c. que nous allons créer, ne mériteront pas moins de crédit que ceux des pays que nous venons de nommer.

L'impôt dont seront frappées toutes nos possessions, dans le cas où l'emprunt volontaire ne serait pas rempli, est d'un ou, d'après la catégorie des contribuables, d'un et demi pour cent.

Un député de la Frise, M. Buma, en signalant avec plusieurs autres des honorables collègues, l'exagération de plaintes qui ont été élevées à ce sujet, a fourni à la chambre des détails qui prouvent, que la seule province de la Frise, a payé depuis 1794 à 1800, en emprunts forcés, 17½ pour cent de la valeur des possessions, et en outre 6½ pour cent à titre de don gratuit et sans intérêt.

Les oppositions de tous les pays se ressemblent. Tandis que M. Guizot est accusé, en France, de servir les intérêts de l'Angleterre, de l'autre côté du détroit, on nomme lord Aberdeen l'esclave de M. Guizot.

Voici en quel termes le *Morning Herald* rapporte cette flagrant contradiction :

Si l'Angleterre et la France ne sont pas en ce moment engagées dans une guerre cruelle et sanginaire, la faute n'en est pas assurément aux ennemis des gouvernemens conservateurs qui administrent les affaires des deux pays. Il serait difficile de dire lequel, de lord Aberdeen ou de M. Guizot est le plus maltraité par les ennemis de la paix européenne. Prenez les journaux de l'opposition : M. Guizot est un voleur, qui livre à sir Robert Peel l'honneur et les intérêts du pays. Consultez le *Morning Chronicle*. Lord Aberdeen est l'esclave de M. Guizot; qui faut-il croire? Les hommes impartiaux de la postérité pourront dire qu'il est impossible que deux propositions contradictoires soient également vraies. Le *Morning Chronicle* prétend que lord Aberdeen sacrifie l'honneur et les intérêts de l'Angleterre à la France. Les journaux de l'opposition, en France, affirment que M. Guizot sacrifie les intérêts de la France à ceux de l'Angleterre. Cette contradiction prouve que les deux propositions sont fausses : toutefois, elles font beaucoup de mal.

Nous avons dit dans notre notre Numéro d'hier, que la première chambre des Etats-Généraux avait adhéré au projet de loi sur l'impôt et l'emprunt et sur celui relatif aux découverts de 1841, 1842 et 1843. Dans la même séance elle a encore adopté les deux autres projets de loi votés par la seconde chambre, celui relatif au règlement des créances de feu S. M. le roi Guillaume-Frédéric, et celui qui autorise le gouvernement à rembourser une partie de la dette par l'état à la Société de Commerce.

La loi de l'impôt a été votée, dit-on, par 12 voix contre 6.

La nouvelle de l'acceptation du projet de loi sur l'impôt par les Etats-Généraux, a été communiquée à Berlin par voie télégraphique.

Dans toutes les villes du royaume où il y a des loges maçonniques, l'anniversaire du grand-maitre national S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas a été célébré. Partout il y a eu des banquets, et des toasts ont été portés à S. M. le roi et au prince. Ces banquets se sont tous terminés par des quêtes au profit des pauvres.

La forte crue des eaux de la Meuse pendant la semaine dernière a occasionné quelques inondations dans le Brabant-Septentrional. Au delà de Grave, l'eau a atteint une hauteur telle qu'à Cuyk l'on fut obligé de placer les chevaux de la maréchassée dans d'autres écuries, et les personnes habitant la partie basse de l'endroit ont dû quitter leurs maisons. Les parties basses de la ville de Bois-le-Duc sont également inondées.

D'un autre côté, on écrit d'Arnhem, que les eaux du Rhin continuent à baisser et que toute crainte de désastres a disparu.

On écrit de Batavia, le 7 octobre : Hier est arrivée en rade, la frégate marchande *Koning Willem II*, ayant à bord un détachement de troupes de 170 hommes et quatre officiers, sous le commandement du capitaine d'infanterie Jansen. Les troupes ont débarqué pour se porter au lieu de leur destination. L'état de santé de tous les hommes est excellent, et pas un seul n'a été malade durant la traversée, ce qui est dû aux excellentes mesures du gouvernement et au soin d'approvisionner les navires d'alimens sains et de rafraichissemens nécessaires.

Feuilleton du Journal de La Haye. — 8 mars 1844.

LA FLORIDE. (1)

XI.

Le retour de la chasse.

Lorédan retira vivement sa main droite de sa poitrine, comme s'il en eût arraché une tunique de soufre, et il parut céder à une détermination énergique prise aux dernières paroles de Willy.

— Oui, — lui dit-il avec une voix qui emprunta toutes ses notes au clavier du désespoir. — Oui, vous aimez cette jeune fille; je le vois et je le sens, car votre âme a passé dans la mienne. Le consentement que vous me demandez en son nom, je vous le donne. Je renonce à tous les droits que j'ai sur elle, si j'en ai. Cette femme est à vous.

Willy poussa un de ces cris de joie, comme le prédestiné seul en trouve à la porte du paradis.

— Maintenant, — ajouta Lorédan avec une voix ramenée au ton naturel, — maintenant, Willy, je vous rappelle votre promesse, et je vous conjure de suspendre votre jugement sur moi, car je dois vous paraître bien intéressé dans mon ambition de fortune. J'espère qu'en me voyant si acharné à poursuivre une idée de richesse, même à cette heure et à pareil lieu, vous comprendrez que mon but est noble et digne de nous deux.

Willy serra la main de Lorédan, et ne répondit que par une pantomime très-significative. Puis le jeune sauvage américain parut entrer dans un nouvel ordre d'idées; il s'avança sur la dernière ligne, au delà du plateau de roches, et son oeil d'aigle perça les sinuosités du vallonné et devina tous ses mystères, comme si le soleil de midi les eût éclairés. Lorédan le vit descendre vers la colline de ruines, avec une assurance et une agilité qui annonçaient une parfaite connaissance des lieux. A l'approche de Willy, les deux éléphants, gardiens du cadavre, s'agitèrent lourdement dans les larges et profondes crevasses qui leur servaient d'abris contre les balles tirées de loin. Le chasseur marcha

droit vers eux, sans témoigner la moindre crainte; seulement, il choisissait le sommet des petites roches les plus aiguës pour y poser le pied, se tenant toujours au dessus du niveau de la trompe la plus élevée, et calculant toutes les dimensions avec un coup d'oeil inflexible et spontané. Malgré ses orageuses préoccupations personnelles, Lorédan suivait avec anxiété les pas aériens de son compagnon, et cherchait à deviner le but de cet étrange promenade; il oubliait ses angoisses pour ne perdre ni un pas, ni un mouvement, ni un souffle de Willy, et se tenait prêt à voler à son secours si un péril éclatait. L'attitude du fils de Jonathan exhalait toute pensée alarmante : il n'aurait pas été plus calme dans une allée du jardin zoologique de Cap-Town, celle qui mène à l'enclos des Eléphants privés. A demi-portée de pistolet, il s'arrêta devant la retraite des deux monstres, il prit une pose inoffensive et nonchalante, et le regard du seul spectateur de cette scène ne vit plus rien. Un double éclair et un double sillon de fumée enveloppèrent le chasseur. D'horribles mugissemens sortirent des crevasses de la colline, comme si un feu souterrain enflammait une caverne peuplée de lions. Willy avait accompli son expédition avec ce bonheur qui accompagne toujours l'adresse et le courage, et Lorédan le retrouva bientôt debout et calme à son côté.

— Pas un instant à perdre maintenant, dit Willy; suivez-moi, Lorédan.

Willy escalada la montagne par les sentiers les plus doux, inconnus même de Nizam, et il ne s'arrêta qu'au sommet pour laisser prendre haleine à son compagnon.

— J'ai blessé les deux éléphants, dit-il à Lorédan, et ils mugiront longtemps encore avant de rendre la vie par le passage étroit que je lui ai faite. Mon coup devait réussir; je connais mes bêtes... écoutez trembler la terre, là-bas... c'est le troupeau qui traverse la plaine, et qui vient secourir les blessés... Leurs mugissemens ont été entendus... Rien de délicat comme les épaisses oreilles de ces monstres; rien de léger comme leurs grandes pieds... Baissons-nous, ne respirons pas, ne parlons pas; ils nous entendraient en passant.

Après une demi-heure de silence et d'immobilité, Willy se leva, et fit un signe à son compagnon. Ils descendirent la montagne, en se dirigeant vers l'est, par des sentiers tortueux, qui ressemblaient à des vallons en miniature, formés par des assises de rocs. A quelques pas de la plaine, Willy renversa un mur de grosses pierres qui obstruaient l'entrée d'une grotte et prononça ce nom *Spark!*

A travers la double obscurité des ténèbres et de mon récit, on aura peut être deviné que Nizam, sir Edward et les autres chasseurs, avaient été assez léstes et assez heureux pour atteindre le lac des Eperriers la veille, et qu'ils s'étaient réfugiés dans une île marécageuse avant l'arrivée des éléphants. Nizam, qui, en général expérimenté, savait toujours se ménager un asile sûr en cas de retraite périlleuse, connaissait tout le parti qu'une chasse en détourné pouvait tirer de cette île, dont le terrain se serait écroulé sous les pieds des géans quadrupèdes, s'ils avaient été assez stupides pour s'aventurer jusques là. Nizam, devant leur projet, après son attaque avortée sous la montagne des Abimes, avait fait avec une grande justesse son calcul de temps et d'espace, pour commencer le mouvement de retraite à l'instant opportun.

A peine les chasseurs étaient-ils réfugiés dans l'île, ayant traversé à la nage un bras du lac, peu profond et imprévisible, que Willy et ses Makidas vinrent les joindre et leur apporter un secours puissant. Les monstres ne tardèrent pas de border une des rives du lac et de sonder l'eau avec leurs trompes avant de tenter le passage. Leur sagacité reconnut bientôt que cette route aquatique était impraticable pour eux. C'est alors que Nizam commanda le feu sur toute sa ligne, pour épouvanter les ennemis et les forcer à la retraite, au moment où ils étaient découragés dans leurs idées de vengeance. Les éléphants répondaient par des mugissemens horribles aux décharges des carabines; mais ils s'obstinaient à garder la route septentrionale, que longeait la route de la Floride. Nizam et sir Edward avaient résolu de gagner à la nage la rive de l'est, de s'enfoncer dans les bois, d'escalader les hautes branches des arbres, enlacés les uns aux autres, sur une haie de la longueur de neuf milles, et de marcher ainsi vers l'habitation par ce chemin aérien de verdure, à dix pieds au-dessus des trompes ennemies, en faisant un feu continu sur les éléphants, s'ils s'acharnaient encore dans leur poursuite, jusque dans le voisinage de la Floride. Ce projet ne put être mis à exécution, parce que Willy, en reprenant le commandement de la chasse, avait ordonné de ne pas quitter l'île marécageuse avant son retour. Nizam entendit les deux coups de feu de Willy, répétés par les échos de la montagne, et il tressaillit de joie en devinant la pensée de son maître. Les mugissemens lointains des monstres blessés arrivèrent au lac, après la double dénotation de la carabine, et l'étrange colonie des quadrupèdes crut devoir suspendre ce nouveau blocus pour courir au lamentable appel des deux sentinelles délaissées aux limites de l'horizon. C'était justement ce que Willy avait prévu et combiné, en homme qui connaît les moeurs et habitudes de ses fauves ennemis. Enfin, Nizam et les sauvages poussèrent un cri de joie, en entendant, vers la rive de l'est, un long sifflement sauvage qui aurait épouvané un lion. Willy arrivait avec Lorédan! Tous les chasseurs traversèrent aussitôt le bras du lac, et à peine arrivés sur la terre

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

— Le brick de commerce la *Maria*, de Dunkerque, jaugeant 10 tonneaux, capitaine Berthen, et appartenant à M. Behaghel, est perdu le 6 février sur la côte de Portugal, à quelques lieues de Lisbonne. Le capitaine Berthen et son équipage ont été entièrement brisés.

— Le doyen des vieillards de France et peut-être d'Europe, M. Noël de Quersonnières, demeurant à Montmartre, a accompli le 29 février dernier sa cent seizième année. M. Quersonnières est très-bien portant.

— Dans la cour privilégiée de Londres a été présenté un papier que l'on a dit être le testament d'un individu nommé Hobert, décédé en mai 1843. Le testament ordonnait qu'on lui élevât une statue équestre, à la construction de laquelle il affectait la somme de 4,425 liv. st. (53,000 fl.) Cette disposition, écrite de la main du testateur, avait été faite quelque temps avant sa mort. Les héritiers ont combattu le testament, prétendant que le défunt, par cette disposition excentrique, avait prouvé son aliénation mentale. La cour a pensé que bien que résultat de ce testament fournisse la preuve de l'excessive vanité du défunt, il n'y avait rien cependant qui dût déterminer la cour à l'annuler.

— On écrit de Fribourg : Les jésuites ont fait frapper une monnaie spéciale pour les élèves de leur pensionnat. Ils veulent les forcer ainsi à faire leurs emplettes chez certaines personnes indiquées. Cet argent, qui peut être échangé contre d'autre, a pour légende : *Domini spes nostra*, et au revers, une croix entourée de ces mots : *Moneta convestus Fribourg*.

Affaires de Belgique.

CONVERSION DE LA RENTE.

La nouvelle que nous avons donnée hier relativement à la pétition que les porteurs parisiens de l'emprunt belge de 1831-32 se proposaient d'adresser au gouvernement français, se confirme. Le *Journal des Débats* donne le texte de cette pétition qui est à l'adresse de M. Guizot, ministre des affaires-étrangères. On y soutient que le remboursement ou la conversion est manifestement contraire aux stipulations du contrat en vertu duquel l'emprunt a été émis, et on demande que le gouvernement français intervienne auprès du cabinet belge pour écarter une mesure qui « doit porter, dit-on, une si grave atteinte à des intérêts nationaux aussi majeurs ! »

Le *Journal des Débats* fait précéder la pétition dont il s'agit de l'article suivant :

On s'est vivement ému, à la Bourse de Paris, du projet de remboursement et de réduction d'intérêt des obligations belges, présenté par M. le ministre des finances à la chambre des représentants de Belgique. On nous communique ce soir la pétition qui est adressée à M. le ministre des affaires étrangères de France par les porteurs de ces titres; nous nous empressons de la publier parce que nous partageons entièrement l'opinion des pétitionnaires. Nous ne doutons pas du résultat de ces réclamations; les chambres et le gouvernement belge ne voudront pas sanctionner une mesure qui blesse de grands intérêts et qui est aussi manifestement contraire aux stipulations du contrat en vertu duquel l'emprunt de 1831-32 a été émis.

Nous nous sommes constamment opposés à tous les plans de remboursement qui ont été présentés aux chambres françaises; dans la circonstance actuelle les motifs qui doivent entraîner le rejet du ministre belge ont plus de force encore, car ils détruisent ce qui fait la base du crédit public : l'inviolabilité des contrats, le respect des droits des tiers.

Le *Journal de Bruxelles* contient l'article suivant : Nous avons fait connaître d'une manière succincte les résolutions adoptées par la section centrale qui a été chargée d'examiner l'importante loi financière soumise à la chambre par M. le ministre des finances, le 27 février dernier. Nous avons dit qu'elle a décidé de faire de cette loi deux projets distincts : un pour le rachat de la dette mise à notre charge par le traité du 5 novembre, et un autre pour la consolidation d'une partie de notre dette flottante, pour la régularisation de l'amortissement des emprunts de 1840 et de 1842 et pour la conversion de l'emprunt de 101,800,000 fr. auquel elle propose d'ajouter celui de 1,481,481 fr. émis en 1829 pour la construction de l'entrepôt d'Anvers. Ce qui a engagé la section centrale, d'accord avec M. le ministre des finances, à formuler ces mesures importantes en deux projets, c'est que les trois premières peuvent s'exécuter immédiatement, marcher de front, et que l'une

d'elles, la conversion, ne doit même pas traîner en longueur, si l'on veut que le succès en soit assuré. Il est par conséquent de même de la dette hollandaise et celui-ci doit être précédé de formalités préliminaires que la Hollande est obligée de remplir c'est-à-dire par la justification de l'amortissement

inscription de 80,000,000 de fl. à 2 1/2 p. c. : déjà mise à la disposition du gouvernement des Pays-Bas, en vertu du n° 6 de l'art. 63 du traité de novembre. La disposition des deux projets de loi n'a toutefois été admise par la section centrale que comme mesure d'ordre; elle ne veut y attacher aucune idée d'ajournement, et ce qui le prouve, c'est que son rapport roule sur les deux projets simultanément et qu'il conclut à l'adoption de l'un et de l'autre. Ceci établit expressément brièvement les raisons qui ont engagé la section centrale à faire un accueil favorable aux propositions du gouvernement. En principe, le remboursement ou la conversion de la rente ne peut donner lieu à la moindre contestation; le droit est évident; tous les états l'admettent et le pratiquent, et si, en France, on l'a nié, c'est par suite de motifs tout-à-fait exceptionnels qui ne sauraient être invoqués en Belgique. Les seuls points qui puissent par conséquent être discutés, ce sont l'opportunité, le mode et les conditions de la mesure.

Quant à l'opportunité, la section centrale pense qu'elle ne saurait être contestée. Le monde jouit d'une paix qui ne paraît pas devoir être troublée de sitôt; partout le développement du crédit public a fait des progrès rapides; la Prusse, le Danemark, le royaume de Naples réduisent en ce moment une partie de leur dette à un taux bien inférieur à celui que la Belgique propose aux porteurs de ses obligations; sur tous les grands marchés financiers l'argent est abondant, le taux de l'escompte fort modéré; et les réserves des principaux établissements de crédit n'ont jamais été dans un état plus satisfaisant. La conversion qu'on propose est d'ailleurs un premier pas dans une voie nouvelle où le pays aurait dû s'engager depuis longtemps, et ce pas, il faut qu'il le fasse avec assurance.

La question de l'opportunité résolue d'une manière affirmative et d'unanimité, la section centrale n'a plus eu à s'occuper que du mode de conversion, des conditions de la mesure, c'est-à-dire des articles mêmes du projet de loi.

Procédant à cet examen, elle a d'abord adopté à l'unanimité l'article premier, ainsi que la proposition faite, dans la troisième et dans la sixième section, de comprendre dans la conversion l'emprunt de 1,481,481 fr. 43 c. à 5 p. c., émis en vertu d'un arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers.

M. le ministre des finances s'est rallié à cette proposition, et la rédaction de l'article 1er a été modifiée en conséquence.

D'après l'arrêté royal du 21 mai 1829, seul titre que les porteurs d'obligations de l'entrepôt puissent invoquer, rien ne s'oppose au remboursement de leurs créances; il eût été peu équitable dès lors de les laisser jouir d'une faveur dont les autres créanciers de l'état se trouveraient privés. Ce sont ces considérations qui ont guidé la section centrale dans son vote.

Cet emprunt a été constitué au capital primitif de . . . fl. 700,000 »
Il a été racheté ou amorti . . . fl. 48,000 »

Il reste donc encore en circulation . . . fl. 652,000 »
Soit . . . fr. 1,379,894 18

L'économie que produira annuellement cette conversion, pour le service de la dette publique, sera d'environ 13,000 fr.

A propos de l'art. 2, la section centrale a examiné l'opinion émise par quelques membres de la chambre sur la convenance et la possibilité qu'il y aurait d'opérer la conversion en un fonds à 4 p. c. Après avoir constaté que notre emprunt à 4 p. c. a eu beaucoup de peine à s'élever au taux où il se trouve coté actuellement, que ce prix n'est dû qu'à la rareté des titres et à l'espèce d'amortissement opéré au moyen des fonds de l'encaisse, la section centrale s'est convaincue qu'une nouvelle émission de 4 p. c. pour une somme de 65 millions ne pourrait avoir lieu qu'au moyen d'une prime ou d'une augmentation de capital, ce qui détruirait tout l'avantage obtenu par la réduction dans le taux de l'intérêt. Elle a cru d'ailleurs qu'il fallait opérer les conversions graduellement et de manière à s'éloigner aucune classe de rentiers des placements sur le crédit de l'état; aussi s'en est-elle tenue au taux de 4 1/2 p. c. proposé par le gouvernement.

Quant à la bonification de 1/2 p. c. des inscriptions, dont M. le ministre des finances voulait gratifier les porteurs qui consentiraient à la conversion, la section centrale a pensé qu'il serait préférable de la remplacer par la jouissance de l'intérêt à 5 p. c. jusqu'au 1er novembre 1844. Les porteurs qui demanderaient le remboursement ne devant jouir de cet intérêt que jusqu'à l'époque où ils l'opéreraient, c'est-à-dire pendant un espace de temps fort court, on comprend que la plupart d'entre eux aimeraient mieux recourir à l'échange de leurs titres.

Se ralliant au vœu exprimé dans la sixième section, la section centrale propose de faire payer en Belgique les intérêts des nouvelles obligations à 4 1/2 p. c. Elle veut aussi que les émissions du bon du trésor auxquelles le gouvernement est autorisé en vertu de lois antérieures, soient réduites en proportion des obligations de 4 1/2 p. c. qui seront émises pour la consolidation desdites.

La section centrale paraît avoir discuté assez longuement la question de savoir s'il était bien équitable de considérer comme ayant donné leur consentement à la conversion, tous ceux qui, dans le terme fixé par la loi, ne se seraient pas prononcés dans un sens contraire. Elle n'a pas eu de peine à reconnaître qu'on ne pouvait agir autrement, à moins de commencer, en quelque sorte, soi-même par jeter une espèce de discrédit sur cette opération. Toutefois, comme nos fonds se trouvent principalement classés en Belgique et à Paris, elle propose de limiter à ces deux points l'échange des obligations à 5 p. c. contre les nouveaux titres à 4 1/2 p. c.

Une difficulté se présente ici : les emprunts de 1831 et 1832 ont été libellés en livres sterling, tandis que les obligations de l'entrepôt d'Anvers l'ont été en florins; en ne formulant les nouveaux titres qu'en francs et pour des sommes rondes, il y aura des fractions qui ne pourront, le plus souvent, être liquidées au moyen de l'échange. Pour parer à cet inconvénient, la section centrale voudrait qu'on liquidât ces fractions en espèces et que le gouverne-

ment fût autorisé à émettre à un taux qui ne soit pas inférieur au pair des nouveaux titres à 4 1/2 p. c., jusqu'à concurrence des remboursements partiels à faire. Comme d'un autre côté les obligations de 2,500 fr. ne sont guère en formes aux usages de la bourse et des porteurs, la conversion aurait lieu

Conformément au vœu exprimé par quelques sections, la section centrale propose de fixer invariablement le taux de l'amortissement du nouveau fonds à 1 p. c. par an, outre l'intérêt des obligations amorties. Cet amortissement ferait par le gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Les fonds de la dette de cet amortissement, comme ceux des emprunts de 1840 et 1842 qui seraient restés sans emploi, serviraient à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction. Tous les autres articles du projet de loi relatif à la conversion du 5 p. c. à la consolidation d'une partie de la dette flottante et à la régularisation de l'amortissement n'ont donné lieu à aucun débat sérieux et ont été adoptés sans changement, par les sept membres de la section centrale.

Toutes ces questions vidées et résolues, la section centrale s'est occupée d'un nouvel emprunt de 84,656,000 fr. que le gouvernement veut affecter au rachat du capital de 80,000,000 de fl. à 2 1/2 p. c., mentionné au n° 7 de l'art. du traité de novembre.

La section centrale a pu s'expliquer difficilement l'opposition que cet article a rencontrée au sein de la 5e section. En effet, les stipulations du n° 7 de l'art. 63, du traité du 5 novembre, constituent un des plus grands avantages que la Belgique ait recueillis des dernières négociations. Cet avantage elle ne l'aurait pas obtenu sans doute, sans la position financière tout à fait critique où se trouvait alors la Hollande, et dont nous avons pu, au prix d'un sacrifice assez notable de sa part pour l'avenir, compensé par une ressource plus immédiate pour le présent, tirer pour le compte de la Belgique, un parti qu'un examen approfondi de la question rendra incontestable.

D'après l'art. 13 du traité du 19 avril 1839, une somme de 5,000,000 de florins de rente annuelle devait être transcrite du grand-livre de la dette d'Amsterdam et du débit du trésor général du royaume des Pays-Bas, sur le grand livre de la Belgique.

Cette somme totale de 5,000,000 de florins de rente annuelle devait considérée comme faisant partie de la dette nationale belge, et la Belgique s'engageait à n'admettre ni pour le présent, ni pour l'avenir, aucune distinction entre cette portion de sa dette publique, provenant de sa réunion avec la Hollande et toute autre dette nationale belge déjà créée ou à créer.

Il n'existait en Hollande, à l'époque de la révolution, d'autre grand-livre que celui à 2 1/2 p. c.

La Belgique pouvait donc être grevée d'un capital de deux cents millions de florins, capital correspondant, à l'intérêt de 2 1/2 p. c., à la rente irrévocablement stipulée.

Cette rente devait être perpétuelle, le denier auquel elle était constituée écartant tout espoir de réduction, pour l'avenir même le plus éloigné.

On objectera peut-être que la Belgique y trouvait une garantie de l'exécution fidèle du traité par la Hollande; mais cette objection tombe devant la stipulation expresse de l'art. 13 du traité rappelé ci-dessus.

La Hollande pouvait d'ailleurs, en tous cas, aliéner la rente qui lui était transférée. Le recours que les adversaires de toute mutation de titre croyaient pouvoir se réserver, ne pouvait plus s'exercer dès-lors contre la Hollande, aurait dû s'exercer probablement contre des neutres, et selon toute apparence contre des Belges, car c'est en Belgique que doit se classer finalement la majeure partie de la dette nationale.

Et la Belgique pourrait-elle même exercer ce recours sans manquer à la juré? Pourrait-elle se constituer juge dans sa propre cause vis-à-vis de ceux qui n'auraient d'autre moyen de défense qu'un appel à sa bonne foi? C'est une question qu'il serait au moins impolitique de débattre, car le crédit des états ne doit pas même s'exposer au soupçon.

D'après les stipulations de l'art. 63 du traité du 5 novembre, 400,000 florins de rente sont rendus inaliénables, et réservés comme garantie incontestable de l'exécution fidèle du traité, quant aux avantages dont il nous assure la jouissance.

600,000 florins font retour à la Belgique, par suite des nos 2e, 3e, 4e et 5e dudit article.

2,000,000 de florins de rente ont été délivrés à la Hollande en conformité du n° 6e, et cette rente restera perpétuellement à charge de la Belgique, sans espoir de réduction, à moins d'une négociation dont le gouvernement a pu entrevoir la possibilité, mais qui est tout à fait étrangère au projet de loi soumis à la chambre.

C'est aux 2,000,000 de fl. de rente dont le transfert n'a pas encore eu lieu dont le rachat nous est rendu facultatif, que ce projet se rapporte exclusivement. D'après les dispositions du traité du 5 novembre, la Belgique a, pour une époque subordonnée à celle où la Hollande sera en mesure de produire ses rentes amorties, l'option de transférer au profit de ce pays cette inscription de 2,000,000 de fl. de rente ou de payer une somme de 40,000,000 de fl. numéraire; et pour ce dernier cas, il lui est accordé des termes qui rendent l'exécution de la convention très-facile. La section centrale croit que ce dernier mode doit être adopté; elle constate qu'en contractant un emprunt de 40 millions de fl. à 4 1/2 p. c. au pair, le service de la dette publique se trouve grevé annuellement de 423,230 fr., tandis que l'économie annuelle s'élève à 846,560 fr., si le nouvel emprunt avait lieu à 5 p. c. au pair.

Dans l'un comme dans l'autre cas, le capital de la dette se trouve réduit de 40 millions de florins ou de 84,656,000 fr.

De nouvelles économies sont réservées pour l'époque où le crédit de la Belgique aura pris toute son extension et auquel il a droit de prétendre.

En supposant maintenant que le gouvernement, sans opérer aucune mutation dans le titre de la rente à transférer, en fasse la négociation à une compagnie de banquiers au prix de 58 p. c., le capital inscrit, la rente annuelle à servir, n'éprouverait aucune variation, mais le trésor réaliserait immédiatement un bénéfice de 6,400,000 florins, soit 13,544,960 francs, qu'il pourrait appliquer en cas d'extinction d'une autre partie de la dette; et ne perdrait pas de vue qu'une semblable opération ferme la voie à toute économie ultérieure.

C'est d'après ces considérations que la section centrale accorde sa préférence à un emprunt qui ne compromette aucun des avantages à réaliser dans

ferme, ils prirent la route de l'habitation Willy descendit de cheval et dit à Neptunio : — Brûle le chemin avec *Spark* vole à la Floride comme un oiseau et annonce notre arrivée au capitaine Jonathen. Tu enfermeras Jémidar dans l'englos de la métairie derrière l'habitation.

Neptunio et *Spark* avaient disparu à la dernière syllabe de leur jeune maître.

Ensuite Willy choisit quatre des plus alertes sauvages et leur prescrivit de rester en arrière-garde pour donner le signal d'alarme, si l'ennemi reparaisait; et s'approchant de Lorédan, il lui dit à l'oreille : — Ne soufflez pas un mot de ce qui a été dit entre nous! — Le jeune Français inclina la tête en signe d'adhésion résignée.

Sir Edward marchait le premier, en avant de tous, espérant que Willy, après avoir fait ses dispositions, viendrait enfin lui dire si la guerre continuait ou si la paix était faite. Le fils de Jonathen, en reprenant son poste de marche, tendit la main à sir Edward et lui dit : — Avez-vous entendu la dernière recommandation que j'ai faite à Neptunio?

— Oui, monsieur Willy, répondit sir Edward avec un ton calme.

— Avez-vous compris le sens de cet ordre?

— Monsieur Willy, je vous avouerai que, depuis deux jours, je passe mon temps à deviner des énigmes, et que, maintenant, ma sagacité a besoin de repos.

— Sir Edward, — dit Willy en lui serrant la main, — vous avez tiré vos deux balles, hier matin, à l'oreille de Jémidar; j'ai vu couler son sang par deux blessures au col, lorsqu'il m'emportait à l'habitation. Vous comprenez que l'animal doit être fort irrité contre vous; aussi je l'ai fait enfermer dans le petit englos.

— Je vous remercie de la précaution, monsieur Willy. Votre Jémidar me reconnaîtrait donc, dévasté comme je suis par l'eau, les broussailles, la faim, l'insomnie et le feu?

— Il vous reconnaîtrait dans vingt ans, sir Edward.

— Je n'ai donc fait que changer d'ennemi, à cette chasse; en supposant que vous m'avez rendu votre amitié.

— Elle est à vous à la vie et à la mort.

— Alors, monsieur Willy vous allez m'expliquer l'idée extravagante...

— Sir Edward, ajoutez-moi cela... il y a quelque chose qui ne parle pas et qui explique tout.

— Comment appelez-vous cette chose, monsieur Willy?

— Le temps.

— Les énigmes continuent; c'est bien.

Nizam, resté en arrière pour acabler Lorédan de questions sur les aventures de la nuit, vint rejoindre Willy à la tête de la caravane, et sir Edward, serrant amicalement la main du fils de Jonathen, le quitta pour marcher à côté de Lorédan.

— Avez-vous remarqué, mon ami, dit sir Edward, que je vous ai accueilli

très-froidement à votre retour?

— Non, Edward.

— Je me suis mis en délicatesse avec vous. Voyez si j'ai raison : hier j'ai employé toute mon éloquence pour vous arracher du fond de votre rêve d'ivoire, où il n'y avait à gagner qu'un coup de trompe sur le nez. Vous avez tenu bon; puis notre jeune sauvage Willy arrive, et vous tire de cet enfer en un instant. Vous conviendrez, Lorédan, que j'ai le droit de me formaliser de votre conduite; on est jaloux en amitié comme en amour.

— Oui, vous avez raison, Edward, j'aurais dû vous écouter... je n'étais pas dans mon état normal... le soleil avait brûlé le sang de mon front... je faisais un rêve d'insomnie... quand Willy est venu, la fraîcheur de la nuit...

— Assez, Lorédan, rien ne me rajeunit comme un début d'excuses : ordinairement cela se gâte toujours à la fin. Brisons-là.

— Vous parlez d'un ton bien mystérieux, Edward...

— Moi!... Probablement ce ton était l'écho de vos paroles... Ma parole d'honneur, depuis trois jours, c'est que chasse aux énigmes que nous faisons!... Le temps expliquera tout, comme dit l'autre... Au reste, Lorédan, la vie que nous menons est adorable. Parlez-moi de vivre de cette façon... A cette heure, le député Atwood termine un discours de quatre volumes à la chambre des communes; l'auditoire dort. Sir Robert Peel se repose dans son tombeau de *Parliament-Street*. Le duc de Devonshire harangue ses statues. Mon ami, le millionnaire Parker, termine son *Whist Reform-Club*, et pleure sur l'absence des *atouts*. Le duc de Northumberland prépare une chasse au renard sur quatre pieds de neige. Tous ces gens-là seraient prêts à nous prouver qu'ils vivent, si nous leur soulevions le contraire... Lorédan, la vie est ici, dans ce drame brûlant où nous entraînons avec nous nos passions, nos querelles, notre désespoir, nos amours, notre ivresse, à travers un monde nouveau qui tremble sous nos pieds nus et n'existe que pour nous... Vous secouez la tête, Lorédan... Vous aimez mieux, vous, ce qu'on appelle la vie bourgeoise, celle que l'on mène dans les comédies. Une passion réglée à l'heure, un rival bien élevé qui vous fait passer une mauvaise nuit, dans le mois; un père qui ne veut pas donner sa fille, parce que le prétendu *pensé mal* en politique; un domestique séduit avec une bourse d'or; une sottise que l'on se mêle de ce qui ne le regarde pas; puis le dénouement heureux avec un père attendri et un notaire en habit noir. Oh! la vie réelle! Quel amusante chose! Je ne donnerais pas mes deux dernières nuits, pour une existence d'un siècle, écoulé en versant une pluie d'or entre le pont de Londres et le pont de Westminster.

— Dieu soit béni! voilà son soleil qui se lève! — dit Lorédan, les mains jointes comme pour une prière mentale.

La lumière naissante éclairait horizontalement les longues allées d'arbres sauvages, et trahissait déjà sur les visages blancs des Européens une agitation secrète, voilée jusqu'en ce moment par les ténèbres. Willy, avec sa taille haute, sylète et souple, avec son allure pleine de fierté, son visage pâle et souillé de poudre, ses boucles de cheveux noirs collées sur les tempes et le front par le ciment de la poussière et de la sueur, Willy ressemblait à un ar-

change foudroyé prenant possession de la terre pour l'insurger contre le ciel. Edward avec son visage empreint de cette distinction fière qui est la beauté de l'homme, et ses habits en lambeaux souillés par la fange du lac, aurait pu être pris pour un roi malheureux sortant d'une bataille perdue, et conservant encore sur son front ce calme inaltérable, vertu des grands cœurs. Le génie du fernal du désespoir semblait avoir prêté sa figure à Lorédan. On eût dit que l'idée du suicide avait poussé ce jeune homme au fond des eaux, et que ces mains secourables, en lui sauvant la vie, n'avaient pu effacer de ses traits le signe fatal des incurables douleurs. Nizam seul était le même; il ne revenait pas, il paraît. Ce corps indien, composé de bronze et de sang léonin, n'accusait de la tête aux pieds aucune lassitude. Ses larges yeux noirs, fixés sur la voûte des arbres, semblaient regarder une histoire p. assés et s'entretenir avec les héros d'un autre temps, d'une autre nature, d'un autre ciel. Lorsque la caravane eut atteint le sommet de la montagne Rouge, une décharge de carabines, commandée par Willy, salua le drapeau lointain de la Floride, et Nizam, l'infatigable chasseur, entonna la *Fille de Golconde*, la chanson favorite de miss Elmina.

Au dernier refrain, la caravane retombait dans les massifs des grands arbres. Tous les entretiens particuliers étaient suspendus. Le départ et le retour sont toujours silencieux entre voyageurs. Au départ, on pense à ce que l'on quitte, au retour, à ce que l'on va revoir. Il y a beaucoup de tristesse dans ces deux actions de la vie errante.

A deux milles de la Floride, Willy et Nizam haletèrent le pas; ils avaient aperçu le capitaine Jonathen qui venait au devant de ses chasseurs avec une petite escorte.

— Edward, — dit Lorédan, se rapprochant de son ami, — on mes yeux te trompent ou j'aperçois des femmes dans l'escorte de Jonathen.

— Vos yeux se trompent, mon ami, c'est un mirage d'amour qui va s'évanouir dans l'instant. Les jeunes demoiselles de la maison connaissent trop les convenances pour assister à l'arrivée de soixante chasseurs ravagés comme nous. La belle brune et la belle blonde ne descendront que ce soir, à la verte lée, j'en suis sûr. Nous avons besoin de ces sursis, vous et moi, n'est-ce pas?

— Pourquoi donc, Edward? — demanda Lorédan d'un air effaré.

— Parbleu! belle question! pour rajuster nos toilettes; croyez-vous être en habit de bal, Lorédan?

— Edward, je crois que vous devinez les énigmes, et que vous gardez le mot pour vous.

— Lorédan, il faut dormir aujourd'hui; nous nous réveillerons ce soir. Les chasseurs entouraient Jonathen, qui leur adressait à tous de chaudes félicitations. Sir Edward et Lorédan furent comblés d'éloges par le vieillard de la Floride, et il y eut entre eux et lui des serremens de main énergiquement échangés. Déjà l'on apercevait, à travers les clairières des tamarins et des boables, la toiture chinoise de l'habitation et les cascades de fleurs d'argente et d'or pleuvant du haut de la corniche dentelée, sur le kiosque d'Elmina.

(La suite de demain.)

aux premières hypothèses. La question de débiter préalablement a été présentée : c'est de savoir si l'émission de l'emprunt avec concurrence et publicité, ou par souscription ouverte au public, demandée sous la forme d'un simple vœu par la première section, et exigée comme condition obligatoire par la quatrième section, sera appliquée formellement dans la loi ?

M. le ministre des finances, interpellé à ce sujet, a déclaré qu'il éprouvait le vif désir de faire l'emprunt avec concurrence et publicité, et de préférence par souscription ouverte au public, et qu'il ne recourrait à un autre mode que si des circonstances extraordinaires en faisaient une loi impérieuse de l'intérêt du pays.

Cette déclaration renferme, à l'avis unanime de la section centrale, toutes les garanties que l'on peut exiger pour une opération, dont la mise à exécution ne peut pas être retardée immédiatement, et peut être retardée encore assez longtemps, par des causes qu'il n'est pas dans le pouvoir du gouvernement de faire disparaître.

La section centrale a discuté ensuite si elle se rallierait au vœu émis par la quatrième section, pour que l'emprunt ne puisse pas être contracté à un taux d'intérêt inférieur à 4 p. c., c'est-à-dire qu'il ne soit pas contracté avec une garantie considérable de capital. Cette question a été résolue affirmativement par six voix contre une.

On voit par ce qui précède que toutes les mesures proposées par M. le ministre des finances ont en définitive été adoptées par la section centrale. La conversion sera discutée jeudi prochain à la chambre; le rachat de la dette hollandaise n'a pas encore été mis à l'ordre du jour.

Affaires de France.

La chambre des pairs s'occupe à son tour de l'affaire de Taïti. Les interpellations ont été faites au ministère par M. le prince de Mopskawa, dans la séance de mardi. M. Villemain a répondu au nom de la pairie; puis un assez long débat s'est élevé entre MM. Ducloux, de Boissy et de Meckas. Nubloute, que cette discussion a fini par égarer, a pris avantageusement pour le cabinet que nous avons mentionné dans la chambre des députés.

M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, a présenté, le 4, à la chambre des députés, le projet de loi sur les fonds secrets. L'exposé des motifs est très-court; il ne provoque point une discussion nouvelle sur la politique générale du cabinet. En effet, on n'aurait fort difficilement qu'après les débats de l'adresse, on n'aurait pu durer quinze jours; qu'après les débats qui viennent de finir par une question de cabinet nettement posée et nettement résolue, la chambre consentit encore à perdre plusieurs séances de controverses qui, maintenant, ne sauraient avoir ni utilité, ni importance.

La réélection des députés légitimistes, que nous avons mentionnée hier, est annoncée par le *Moniteur*. M. Blin de Bourdon a eu deux voix de majorité à Doullens et M. de Laroy la majorité juste à Montpellier. La majorité de M. Berryer à Marseille a été beaucoup plus forte; mais on ne connaît pas encore le nombre des voix obtenues par M. de Valmy à Toulouse et par M. de Larochefoucauld à Ploërmel, quoi qu'on sache qu'ils ont été également réélus.

On parle toujours à Paris de la conspiration militaire qu'on y a découverte. Le bruit s'était répandu à la bourse qu'on avait découvert un colonel en garnison à Versailles.

Affaires de Turquie.

Nous recevons par voie extraordinaire les nouvelles suivantes de Constantinople, en date du 14 février :

La diplomatie étrangère vient d'être mise en émoi et le divan est plongé dans la consternation. Les représentants de France et d'Angleterre ont reçu de leurs cours des instructions extrêmement énergiques pour poursuivre la lutte qu'ils ont entreprise ici contre le fanatisme, et sommer le cabinet ottoman de donner satisfaction écrite aux notes qu'ils avaient présentées antérieurement au sujet de l'exécution des deux renégats, Sir Stratford Canning et M. le ministre de France ont eu successivement deux conférences extrêmement longues et orageuses avec le ministre des affaires étrangères Rifaat-Pacha, la semaine dernière, à l'effet de lui donner communication des instructions de leurs cours respectives. Une conférence eut lieu, dit-on, entre les représentants des cinq grandes puissances, dans le but de s'entendre pour demander des instructions à leurs cours respectives; mais il paraît que les deux cabinets de Londres et de Paris ont seuls eu devoir poursuivre cette question dans ses conséquences les plus extrêmes; la Russie s'est complètement retirée; quant à l'Autriche et à la Prusse, leur position est moins tranchée. L'ultimatum des deux cabinets est brusque, péremptoire, et a été signifié au divan par les représentants de France et d'Angleterre, avec une énergie et une fermeté qui indiquent de leur part la résolution bien arrêtée de le faire exécuter. Toutefois, jusqu'ici, le divan s'est roidi contre les exigences et les sommations des deux représentants étrangers, et ne paraît nullement disposé à céder. Cependant, l'issue de la lutte ne saurait être douteuse pour nous, devant la volonté de deux puissances aussi imposantes, qui paraissent sincèrement unies pour atteindre le même but.

Mais les représentants d'Angleterre et de France ont à faire une partie. Depuis longtemps, le ministère n'avait été si ferme, aussi compacte. Tous ses efforts ont tendu depuis son entrée aux affaires, à s'affranchir de la tutelle de l'Europe et à développer les tendances rétrogrades, à réveiller le fanatisme, à donner des spectacles de barbarie et d'intolérance au peuple musulman, dans l'unique but de se rendre populaire et de consolider sa position; aussi nous le croyons bien décidé à résister; une concession semblable à celle qui est exigée et qui ne peut être accordée, selon nous, par le ministère, ne sera pas la réponse de Rifaat-Pacha sont de nature à nous confirmer dans nos prévisions. Une déclaration semblable, disent les Turcs, est un sacrilège; l'ame d'une nation est sa religion; l'acceptation d'un tel ultimatum, c'est vouloir sa perte; et ils se renforcent dans une foule d'arguments de ce genre, mais aux quels les représentants européens répondent par des injonctions absolues, et en déclarant, sans vouloir discuter, que leur existence politique est en jeu.

Dans le cas où le ministère refuserait d'accéder aux demandes des cabinets, les représentants de France et d'Angleterre se rendraient à une audience du Sultan, et pousseraient les choses jusqu'à demander leurs passeports.

(Journal de Francfort.)

Bourse d'Amsterdam, du 6 mars.

Il régnait aujourd'hui un grand calme sur notre marché. Les fonds hollandais, les fonds espagnols et portugais étaient fermes et se soutenaient à leur cours habituel; les Américains du Sud se soutenaient également à leur prix. Les actions de la banque américaine qui s'étaient effectuées pendant la semaine, avaient d'abord subi favorablement sur leur cours; mais plus tard, cette tendance à la hausse a disparu.

Cours de l'argent : prêt à garantie 2 1/2 à 3 1/2 %; prolongation 3 1/2 à 5 1/2 %, es-compte 2 1/2 %.

Derniers prix à 5 heures : 2 1/2 % 55; Holl. 5 % 100; Société de Commerce 141; Ardoin 22.

(Handelsbl.)

EXTERIEUR.
GRAND-DUCHÉ DE BADEN.

CARLSRUHE, le 28 février. — Dans l'une des dernières séances de la seconde chambre, M. Knapp a fait une motion ayant pour but de despoiler le gouvernement d'intervenir auprès de la confédération germanique, pour que celle-ci déclare qu'aucun souverain allemand ne peut être en même temps membre d'une assemblée législative étrangère. Cette motion concernait le roi de Hanovre.

M. Dusch, ministre de l'intérieur, a objecté à M. Knapp que cette question n'était pas de la compétence de la chambre, et l'a prié de passer à l'ordre du jour. Le président a mis cette proposition aux voix; mais elle a été rejetée par la majorité de l'assemblée. En conséquence, M. Dusch et M. Bock, ministre des finances, sont sortis de la salle, et ont laissé la chambre épuiser la question. Cet incident n'a pas eu d'autre résultat. Inutile de dire que la motion ne sera pas prise en considération par le gouvernement.

ANGLETERRE.

LONDRES, 4 mars. Nous avons tout lieu de croire que la reine a le projet de passer une partie de la belle saison dans l'île de Wight. On s'est occupé déjà de trouver pour S. M. une résidence, située sur la côte, de manière à pouvoir profiter de la voie du railway pour communiquer avec la capitale, et qui possède en même temps toutes les facilités pour les promenades en mer et autres plaisirs aquatiques qui manquent à Brighton. Dans le cas où l'achat de cette résidence serait décidé, un bill serait présenté au parlement pour autoriser la couronne à vendre le pavillon royal de Brighton.

Parmi les nombreux exemples de la sollicitude du gouvernement actuel pour les intérêts commerciaux du pays, nous pouvons annoncer que les droits des sujets anglais contre la France résultant du blocus de Portendic sont sur le point d'être réglés par une commission mixte de liquidation qui siégera à Berlin, de concert avec un arbitre nommé par le roi de Prusse. L'examen de l'affaire doit commencer immédiatement. M. Ward, commissaire du gouvernement britannique, et Englehardt, commissaire du gouvernement français, sont en route pour la capitale de la Prusse.

Les journaux anglais sont unanimes pour féliciter le ministre Guizot du triomphe qu'il a remporté à la chambre des députés dans la question du désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars. Le vote de la chambre, disent-ils, fait le plus grand honneur à l'esprit de sagesse et de saine politique qui domine dans cette assemblée.

L'Irlande catholique vient de perdre un de ses vénérables prélats. Le très-révéré docteur Kernan, évêque de Murrisk-macross, a rendu son âme au Seigneur, emportant les regrets et les bénédictions de ses diocésains.

À la chambre des communes, M. T. Duncombe a demandé le relevé des sommes payées à MM. Hughes Ross et Jackson, sténographes, pour les communications faites par eux au gouvernement relativement à l'agitation du *repeal*, et en même temps le dépôt des instructions qui leur ont été données sur la mission qu'ils devaient remplir en Irlande, et enfin le relevé des sommes payées aux journaux, le *Morning Herald* et le *Standard*, pour les renseignements fournis par eux au gouvernement au sujet de l'agitation.

Cette motion, combattue par sir James Graham, est rejetée par la chambre à la majorité de 74 voix (114 contre 73).

L'ordre du jour appelant la chambre à se former en comité des subsides, M. Sharman-Crawford présente comme amendement une motion tendant à nommer un comité spécial chargé d'examiner toutes les pétitions adressées à la chambre pendant la session, relatives aux griefs du peuple et à l'absence de représentation de sa part au parlement. Après une courte discussion cet amendement est rejeté par 94 voix contre quinze.

La chambre s'est formée ensuite en comité des subsides et adopte divers articles du budget de la marine dont le chiffre principal, destiné à la solde, a été adopté dans une séance précédente. La séance est levée à une heure et la chambre s'ajourne à lundi.

La chambre des lords n'a siégé hier que quelques instans. Dès l'ouverture de la séance, lord Brougham a demandé le dépôt de la correspondance diplomatique relative à la manière dont les missionnaires anglais sont traités dans les îles de l'Océan-pacifique occupées par les Français.

Le comte d'Aberdeen a dit en réponse à cette demande que les renseignements que lui a communiqués la société des missions de Londres sur ce point sont des plus satisfaisants. Le noble lord a ajouté que le désaveu des actes de l'amiral Dupetit-Thouars a été le fait volontaire et spontané du gouvernement français, dicté par un sentiment de justice et d'honneur et que pas un mot d'insultation n'avait été adressé à l'ambassadeur de S. M. britannique à Paris.

LIVERPOOL, le 2 mars.

Les affaires se sont bornées aujourd'hui aux demandes de la consommation intérieure, qui ont été d'ailleurs peu nombreuses; il s'est vendu 2,500 balles, dont 200 Amériques, de 5 1/4 d. à 6 3/4 d., 150 Fernams, de 6 5/8 d. à 7 3/4 d., 100 Bahias, à 7 d., et 50 Georgies, à 13 d.

ESPAGNE.

Le *Messenger* publie la dépêche télégraphique suivante : Perpignan, 2 mars.

La reine Christine a été bien reçue à Gironne; toutes les maisons s'étaient parées. Elle a dû en partir, aujourd'hui, pour Mataró.

On écrit de Madrid le 28 février. De toutes parts se font les plus grands préparatifs pour célébrer le retour de la reine-mère, et les programmes des fêtes et réjouissances publiques qui doivent avoir lieu à cette occasion, font un contraste frappant avec les dépêches d'Alicante par lesquelles on voit que 100 bouches à feu se disposent à tonner contre la ville assiégée.

Don Angel Calderon de la Barca a été nommé ministre plénipotentiaire d'Espagne aux Etats-Unis d'Amérique.

On lit les nouvelles suivantes dans le *Murciana Independiente* du 23 février : Le feu par terre commencera aujourd'hui; le capitaine-général a soumis à la peine de mort toute personne qui serait prise entre la 1^{re} ligne de circonvallation et

la ville d'Alicante. Un feu terrible est dirigé par les batteries de Santa-Pola sur la ville qui ne peut tarder à se rendre.

— Des correspondances de Vittoria du 26 février annoncent qu'une conspiration a été découverte dans les *Encartaciones*; il en est résulté plusieurs arrestations. Les conspirateurs avaient déjà recruté 200 hommes, surtout parmi les torrassiers qui travaillent à la construction de nouveaux chemins. Cette conspiration, dit-on, n'est pas née en Biscaye, elle vient d'au-delà des Pyrénées.

FRANCE.

Nous sommes étonnés que les journaux officiels du jour n'aient pas dit un mot de la conspiration militaire dont il était question hier dans plusieurs journaux. Ce silence semblerait indiquer que les bruits qui s'étaient fort accrédités hier au soir, n'étaient pas sans fondement. Nous devons dire d'ailleurs, que M. le général Apick, commandant la place de Paris, M. le général Sébastiani, commandant le département de la Seine, et M. le maréchal Soult étaient réunis hier pendant une partie de la journée chez Mgr. le duc de Nemours, où sans doute on s'occupait de mesures qu'on devait adopter.

Il paraît que le changement de la garnison de Paris, qui devait avoir lieu au mois de mai, immédiatement après la fête du roi, devra s'exécuter immédiatement et que des ordres viennent d'être donnés dans les bureaux du ministère de la guerre pour préparer la liste des régiments qui devront venir à Paris. (Cor.)

— Il paraît que le nombre des militaires compromis dans la conspiration dont on a parlé, s'élève à 16 ou 17, mais qu'il ne s'y trouve jusqu'à présent que quelques sous-officiers et soldats.

— On lit dans la *Gazette de France* : « Les lettres du 25 février, de Goritz, continuent à être très-alarmantes; cependant les médecins de Goritz croyaient, contrairement à l'avis des médecins de Padoue, que l'état de l'auguste malade pouvait encore laisser quelque espérance. Le 23, M. le duc d'Angoulême avait été administré avec une grande pompe par l'archevêque. »

— Plusieurs arrestations, par suite de tentatives d'émission de fausse monnaie dans les omnibus, ont été opérées successivement, il y a quelques jours, à la barrière de l'Étoile à Paris. Des pièces de 5 fr., de 2 fr. et de 50 c., contrefaites en métal d'Alger, ont été saisies sur les personnes arrêtées ou trouvées sur le trottoir. La *Gazette des Tribunaux*, rappelant l'arrestation récente d'une dame qui cherchait aussi à émettre de la fausse monnaie, dit que ces faits sembleraient annoncer qu'il existe une fabrication de fausse monnaie établie sur une grande échelle, et à laquelle sont affiliés des individus en grand nombre qui se chargent d'en jeter les produits dans la circulation.

— La mort vient de frapper à Paris, dans un âge encore peu avancé, une des personnes les plus distinguées de la haute société de Saint-Petersbourg. Mme la princesse Marie Kotchoubey, née Vassiltchikoff, dame d'honneur de S. M. l'impératrice, dame de première classe de l'ordre de Sainte-Catherine, veuve de M. le conseiller privé actuel, prince Victor Kotchoubey, président du conseil de l'empire.

— La Seine continue d'augmenter d'une manière effrayante, son niveau s'est encore accru, depuis hier, d'un demi-mètre; il atteignait aujourd'hui 6 mètres 80 centimètres. Voilà plus de 25 ans qu'on n'avait vu les eaux de la Seine s'élever à une telle hauteur. L'eau, en certains endroits, est sur le point d'atteindre le niveau des parapets. Les habitations riveraines de Bercy sont complètement envahies par les eaux; les rix-de-chaussée sont submergés à une hauteur d'un mètre dans certains endroits. On navigue maintenant sur ce qui comme en pleine rivière. La plaine de Grenelle ne forme plus qu'un maintenant avec le fleuve. Toutes les caves sur les deux rives de la Seine, y compris les cuisines du château, sont inondées. Le service des diligences a été interrompu cette nuit, et les habitants de ces quartiers ont été privés de communications avec le reste de la ville.

— On écrit d'Alger le 24 février : Le 7 février, la garnison de Giggely a fait une razzia sur la tribu des Beni-Hasson. Les Kabyles ont eu plusieurs hommes tués et quelques blessés. De notre côté nous n'avons pas eu un seul homme blessé.

Vingt bœufs ont été ramassés et livrés à l'administration.

VARIÉTÉS.

LA BATAILLE DE COURTRAI OU DES EPERONS.

FRAGMENT FORT REMARQUABLE ET INÉDIT DE L'HISTOIRE DES COMTES DE FLANDRE, PAR M. EDWARD LE GLAY.

(Suite et fin. — Voir notre n° d'hier.)

Cependant le comte d'Artois vint à cheval, en compagnie du connétable Raoul de Nesle et de plusieurs seigneurs, reconnaître la position des Flamands. Il les trouva formés en un seul corps long et épais et retranchés derrière le ruisseau de Groingue, tandis que leurs archers garnissaient en avant le ruisseau du Neerland. On n'apercevait pas chez eux ces magnifiques armures qui luisaient en si grand nombre dans l'armée française; c'était une masse compacte, d'un aspect sévère et imposant, comme un mur de fer, derrière lequel s'abritaient des gens vigoureux et forts, couverts de justaucorps de buffle, et n'ayant d'autres signes distinctifs que les bannières des châtellenies, des villes et des métiers. Il ne s'y trouvait pas un seul cheval; les chefs eux-mêmes avaient envoyé leurs palefrois à Courtrai. Robert d'Artois, en considérant les deux armées, ne put s'empêcher de témoigner un orgueilleux dédain pour les Flamands; il s'indignait de voir sa brillante chevalerie obligée d'en venir aux mains avec de si pauvres gens; mais le connétable hocha la tête, pensant en lui-même que ces pauvres gens pourraient bien avoir les bras aussi solides que le cœur. Les sires de Barlas, de Piémont et de Mantoue, vieux guerriers très-expérimentés et capitaines des compagnies étrangères d'archers que le roi avait prises à sa solde, s'approchèrent du connétable : « Pour Dieu, beau sire, lui dirent-ils, permettez-nous d'engager la bataille avec notre cavalerie légère, habituée à escarmoucher et à charger de concert avec nos archers et gens de pied. Nous couperons les Flamands du côté de la ville, et les attaquant sur plusieurs points à la fois, nous leur donnerons de la besogne jusqu'au soir. Vous savez que ces gens-là mangent et boivent toute la journée, c'est leur habitude; quand ils auront fait ils lâcheront pied, vous alors avec la chevalerie tomberez sur eux et pas un n'échappera. Ce serait grande folie que de faire embourber

La fleur de la noblesse à travers les fossés et marécages et l'exposer à trébucher en arrivant sur ce ramassis de vilains. Le comte de Nele, qui se fâcha de ce qu'on prétendait empêcher les chevaliers, en se heurtant et tout armés, de se mouvoir, et n'en voulut plus entendre un mot. Raoul de Nele et les seigneurs étrangers se retirèrent déplorant l'obstination du comte.

A sept heures du matin, les Français n'étaient plus qu'à deux traits de flèche devant les archers flamands postés de long du Neerland. Robert d'Artois fit sonner la charge, un détachement de chevaliers se précipita vers le fossé; il était plus large qu'on ne le pensait et en outre des plus fangeux. Les chevaux ne purent franchir et restèrent engagés dans la boue jusqu'aux arçons, les archers alors fondirent à coups de flèches sur les chevaliers; pas un n'échappa. « Sire, cria le comte de Nele, il y a des hommes et des bêtes morts dans le fossé, il n'est pas un cheval de bataille qui veuille maintenant le passer et qui ne recule effrayé; pour l'amour de Dieu, changez votre plan de combat: simulons une retraite, les Flamands nous suivront au delà de ces ruisseaux, et alors nous en aurons beau jeu. »

Par le diable, reprit le comte d'Artois pâlisant de colère, voilà un conseil de Lombard! avez-vous peur de ces loups, ou plutôt n'auriez-vous pas de leur poil? Il faisait allusion au mariage de la fille du comte de Nele avec Guillaume de Termonde, second fils du comte de Flandre. Cette brutale suspicion fut très-sensible au vieux Raoul de Nele. « Cher sire, répondit-il, si vous voulez seulement me suivre au milieu des ennemis, je vous mènerai si avant que vous n'en reviendrez plus. » La cavalerie s'ébranla et le passage s'effectua enfin sur divers points, mais avec de grandes pertes. Il fallut la rallier et la remettre en ordre. Pendant ce temps-là, les arbalétriers avaient trouvé moyen de traverser le premier ruisseau: ils vinrent en ordre très-serré, sous le commandement du sire de Barlas, couvrir la cavalerie dans la plaine; et comme les archers flamands se repliaient sur leur corps de bataille, derrière le ruisseau de Groningue, ils leur décochèrent une telle quantité de carreaux que le ciel en était obscurci. Les archers ripostaient tout en continuant leur retraite; leurs flèches venant à diminuer, ils hâtèrent le mouvement. Aussitôt les Français, jetant leurs arbalètes et se couvrant de leurs boucliers, se disposèrent à les poursuivre avec impétuosité, l'épée dans les reins, quelques-uns même s'étaient déjà élancés au delà du ruisseau de Groningue. Les barons trépassaient de voir que la bataille allait s'engager sans eux: « Seigneur, dit le sire de Valenayelle au comte d'Artois, ces vilains feront tant qu'ils remporteront l'honneur de la journée; pour ne point nous battre, il vaudrait tout autant nous en aller. »

Vous avez par Dieu raison, beau sire; allons! Montjoie et Saint-Denis! en avant.

Deux corps d'armée s'élançant; le troisième, commandé par le comte de Saint-Pol, devait former la réserve. Les chevaliers, dédaignant de se détourner, se mouvaient à travers la masse de leurs propres gens de pied, l'entr'ouvrent, écrasent des hommes par centaines, et après avoir mis un effroyable désordre dans les rangs, arrivent devant le ruisseau de Groningue et les Flamands. Alors commence une scène terrible; c'est à qui traversera le fossé, les premiers qui avancent trébuchent pêle-mêle avec leurs armures, d'autres tombent et sont le même sort. Le fossé se comble d'hommes et de chevaux criant et se débattant; ce spectacle n'arrête point le gros de l'armée, c'est un pont tout formé: l'on passe dessus. Les Flamands n'avaient pas bougé; les rangs serrés et le fer des lances en avant, ils reçoivent le choc intrépidement; leur ligne est percée en quelques endroits, mais une multitude d'hommes et de chevaux avaient succombé. A l'instant où se donnait cette charge, une mouette de mer au plumage noir vint voltiger au-dessus des Français. « Amis, la victoire est à nous, s'écria Gui de Namur transporté de joie et montrant la mouette, j'en voudrais pas pour mille livres de gros que cet oiseau fût tombé sur nos têtes. » Cet incident fit une grande impression sur l'esprit superstitieux des Flamands, et les remplit d'une nouvelle ardeur. La mêlée devint bientôt générale. A l'impétuosité désordonnée de la chevalerie française, les Flamands opposaient un sang-froid mortel; tous leurs coups portaient, et souvent avec tant de force sur les armures de fer des ennemis, que les lances et massues se fendaient jusqu'aux poignées. La terre était jonchée de morts et de blessés; l'air, obscurci par le brouillard et des nuages de poussière, retentissait du bruit des armes et d'affreux gémissements.

Les princes et les barons flamands, à pied, en tête de leurs gens, donnaient partout l'exemple du plus brillant courage. Après le passage du fossé, Gui de Namur se vit attaquer avec une fureur sans égale. Accablés par le nombre, son corps de bataille et une partie de son aile gauche furent peu à peu refoulés jusque vers l'abbaye de Groningue, dans l'angle formé par la jonction du ruisseau de la Lys. Plusieurs de ses hommes se sauvèrent même effrayés le long de la rivière, où quelques-uns se noyèrent en voulant s'échapper; d'autres s'enfuirent vers la ville; mais les Yprois postés devant la citadelle les ramenèrent à coups de traits qui en tuèrent bon nombre. Le comte implora, dit-on, en ce moment critique, l'assistance de Notre-Dame de Groningue, tout en ralliant les siens de la voix et du geste. Le troupe qui l'entourait s'éclaircissait de plus en plus. Cependant, l'étendard flamand flottait encore; le brave qui le portait, Soyer Loncke, quoiqu'abattu plusieurs fois, s'était toujours relevé, agitant le Lion de Flandre au-dessus de la tête de son noble seigneur. Banduin de Papenrode, vicomte d'Alost, armé d'une énorme massue, se battait au plus fort de la mêlée, côté à côté avec son ami le sire de Renesse; tous les deux apercevant la détresse du comte, s'élançèrent à son secours, suivi d'une poignée de Flamands, et rétablirent le combat, qui devint alors aussi terrible en ce lieu qu'il l'était un peu plus loin, où Guillaume de Juliers faillit également être écrasé par le choc effrayant de l'ennemi. Godefroi de Brabant s'était enfoncé dans les premiers rangs de l'armée flamande avec une telle rage, que Guillaume et son porte-bannière avaient été jetés rudement à terre; ils se relevèrent aussitôt, et Guillaume reprit si vivement l'offensive que Godefroi et son cheval tombèrent percés de mille coups. Un javelot pesant, lancé à toute volée contre Guillaume de Juliers, rebondit sur son heaume, et ne l'ébranla point. Ceux du Franc de Bruges semblaient faiblir; Guillaume et le sire de Renesse, revenus près de là, les ramenèrent à la charge au cri de: Flandre au lion! En peu d'instants l'action redevenant acharnée sur ce point. Le comte Raoul de Nele et son frère s'y portèrent et furent bientôt couverts de sang et de blessures. Jean de Brabant et quelques Flamands, qui commençaient

et estimaient le comte, lui crièrent de se rendre; mais le féal et valeureux guerrier se rappela à cette heure suprême la parole du comte d'Artois. Il ne voulut point survivre et périt avec son frère. Guillaume de Juliers combattait avec une animation si frénetique, que le sang lui jaillissait de narines. Un de ses écuyers, Jean le Flamand, s'en aperçoit, lui délace sa cotte d'armes pour lui donner le temps de reprendre haleine, et se précipite au milieu des Français en criant: « Voici encore Guillaume de Juliers!... » Le porte-bannière de ce prince, terrassé cinq fois, se releva cinq fois; tenant et agitant son étendard, qu'il ne lâcha point. Jamais on ne vit pareil carnage: les cadavres s'amoncelaient sous les coups des Flamands. Les grands seigneurs de France, entourés et abattus par les godendags, expiraient de cruelle façon. De gouverneur de Flandre, Jacques de Châtillon, périt en ces lieux, égorgé par un de ces vilains qu'il se plaisait tant jadis à tyranniser; son ami le chancelier Pierre Flotte, cria en vain merci, il devait subir un sort pareil.

A neuf heures, le massacre continuait. Les rangs de la chevalerie rompus et dispersés s'éclaircissaient de plus en plus; les arbalétriers, les archers étaient à la débânde, et partout les Flamands résistaient, unis, serrés, implacables: la victoire se déclarait pour eux. Le comte d'Artois, transporté de rage et de désespoir, ne put rester simple spectateur de ce désastre. Jusque-là il s'était tenu de l'autre côté du ruisseau avec un groupe de chevaliers d'élite, croyant qu'il ne fallait pas tant de nobles gens pour écraser ce qu'il appelait une bande de loups. Il donna de l'éperon à son cheval, et, suivi de tout son monde, s'élança à l'autre bord du fossé, et pénétra au milieu du théâtre funèbre où il devait jouer un sanglant et dernier rôle. Parvenu par bonds impétueux au-dessus des morts et des mourans jusqu'à l'étendard de Flandre, le comte l'avait saisi et le secouait violemment pour s'en emparer, tandis que les haches et les massues retombaient sur lui à coups redoublés. Il en arracha un lambeau, mais la secousse lui fit perdre un étrier: il resta en selle néanmoins et continue à se battre; son cheval est blessé, lui-même est inondé de sueur et de sang. Il y avait parmi les Flamands un homme qu'on voyait depuis le commencement de l'action déployer au-dessus de tous ses compatriotes le plus indomptable courage, la plus féroce énergie: c'était un frère-lai de l'abbaye de Ter Doest, aux environs de Bruges; il s'appelait Guillaume van Saeflingen. Lorsque Jean Renesse, seigneur de son village, partit pour combattre les Français, Guillaume travaillait dans la campagne à la récolte de ses foins; on vint lui dire que l'ennemi s'avancait vers Courtrai, et qu'il n'y avait plus de temps à perdre: aussitôt il détélé les deux jumens de son chariot, en vend une pour quelque argent, une épée et un godendag, monte sur l'autre et court vers le champ de bataille en compagnie d'un carme de ses amis, qu'un brûlant patriotisme avait également entraîné. Guillaume n'eut pas plutôt aperçu l'écusson du comte d'Artois que d'un bras vigoureux il écarta la presse des hommes d'armes, arriva devant le prince et lui allouge sa massue dans la poitrine; un second coup sur la tête du cheval fait tomber l'animal, qui roule à terre avec son noble maître. Robert d'Artois, les bras étendus et d'une voix défaillante, demande s'il ne se trouve pas là un chevalier auquel il pût rendre son épée. On lui répond brusquement qu'on n'entend pas le français, et qu'il est défendu de faire des prisonniers. On l'entoure, on le presse, on le frappe et il expire. Un boucher de Bruges, qui déjà venait de lui trancher le bras d'un seul coup de hache, lui tira la langue, la lui cōupa, et après la bataille fit hommage à Jean van der Maret de ce dégoûtant trophée.

La mort du comte d'Artois et la prise de son étendard par le chevalier Hngues Buttermān, d'Arckel, enleva tout courage aux Français. Ce fut alors une véritable poucherie. Les Flamands se jetèrent avec une fureur nouvelle sur ce qui restait de chevaliers au milieu d'eux; hommes et chevaux tombaient aux cris mille fois répétés de: Flandre au lion! et venaient grossir les monts de cadavres dont la plaine était couverte. Cependant la réserve, commandée par Gui de Saint-Pol, n'avait pas encore donné. Ce prince, immobile et terrifié, regardait, les yeux hagards, l'effroyable drame qui se déroulait sur l'autre rive du fossé et ne bougeait pas. Un de ses hommes d'armes nommé Le Brun s'avança vers lui, et lui montrant le lieu d'extermination: « Lâche que tu es, lui dit-il, venge ton frère du meurs comme il est mort! » Gui ne répondit point et s'enfuit entraînant beaucoup de nobles sur ses pas. Le Brun rallia les comtes Robert IV de Boulogne, Jean 1^{er} de Dammartin, Robert V de Clermont et Louis son fils, ainsi que les chevaliers français ou hainuyers qui avaient échappé au massacre et repassé le ruisseau de Groningue. Cette troupe s'avança en bel ordre de bataille vers les longues prairies pour tomber sur l'aile gauche des Flamands tenter un dernier effort et sauver les débris fuyans de l'armée française. Mais ce mouvement avait été prévu; Gui de Namur avec la gauche et Guillaume de Juliers avec la droite de leurs troupes en bon ordre et toutes bannières au vent, firent une conversion qui enveloppa la valeureuse phalange. Elle fut écrasée comme le reste; et dans la mêlée les foulons de Bruges ayant trouvé le sire de Bourbonnig, un des principaux léliaerts, lui ouvrirent le corps depuis le ventre jusqu'à la tête.

Grand nombre de nobles français, échappés à cet immense carnage, couraient à pied à travers les Flamands, criant: Vlaenderen de Leuw! pour sauver leurs têtes. On les reconnut bientôt à leurs armoiries, et le comte Gui les fit massacrer sur l'heure même dans un champ qui s'appela dès-lors et s'appelle encore aujourd'hui les prairies amères (Bitter-meersch) ou les prairies sanglantes (Bloedmeersch).

Pendant tout le jour on poursuivit les fuyards à travers les champs et sur toutes les routes environnantes, jusqu'aux portes de Lille et de Tournai. Beaucoup périrent encore. Sur le lieu du combat, la nuit, à la lueur des torches on acheva les blessés, on déposa les morts, et un immense butin fit le résultat de ces barbares investigations. La citadelle de Courtrai restait au pouvoir des Français: ceux-ci, durant la bataille, avaient cherché à faire diversion, tantôt en essayant des sorties repoussées chaque fois par les gens d'Ypres, tantôt en brûlant les plus grandes et les plus belles maisons de la ville; bientôt ils se rendirent et eurent la vie sauve, car on était rassasié de sang.

Ainsi fut détruite cette magnifique armée avec laquelle le roi de France s'était battu d'après la puissance flamande. Sept mille cavaliers, parmi lesquels on comptait soixante-trois princes, ducs et comtes, près de sept cents seigneurs, baronnets et chevaliers, furent tués, et un million de hommes de pied au moins se précipitèrent dans la plaine de Courtrai, et, comme le dit

un historien flamand, ce qui naguère faisait la gloire et l'orgueil des Français n'était plus que du fumier, ne formait plus qu'une vile pâture des vers. Sept cents éperons ramassés sur le champ de bataille furent appendus comme monuments de la victoire aux voûtes de l'église Notre-Dame de Courtrai.

Koninkl. Nederd. Schouwburg.
Op Vrijdag 8 Maart 1844 (N^o 37 in het abonnement.)
EENE TWEEDE VOORSTELLING VAN:
De Schipbreuk der Medusa.
Melodrama in vijf bedrijven.
De aanvang precies ten half ZEVEN uren.

Deutscher Unterricht.
Für diejenigen, die einen gründlichen Unterricht in der deutschen Sprache und Literatur genießen und sich eine gute Aussprache zu eigen machen wollen, wie auch für solche, die fehlerhafte Sprachgebrauch haben, oder Gebrauchs derselben nicht vollkommen mächtig sind, will ein Literat schon längere Zeit hier im Haag in den vornehmsten Familien in seiner Muttersprache Unterricht gibt, noch einige Stunden von seiner Zeit dazu bestmen. Darauf Reflectirende, wollen sich gefälligst schriftlich unter der Adresse M. N. an den Buchhändler VAN WEELDEN auf dem Spui wenden.

DENTS D'EMAIL DIAPHANE.
M. DENTZ FILS, Dentiste d'Amsterdam, 117, Reguliersgracht, compte être à La Haye, mardi prochain 12 de ce mois, de 11 à 4 heures, 2^e de Wagenstraat, section T. n^o 18, où l'on pourra le consulter tant pour la Pose des Dents d'Email Diaphane, que pour le Plombage des Dents et le Ciment-Anodin et autres opérations concernant son art. 6313.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 6 Mars.

	Int.	4 mars.	OUVERT.	FERM.
Dette active	5	100 1/2	100 1/2	100 1/2
Dito d. to	2 1/2	55 1/2	55 1/2	55 1/2
Dito des Indes	5	99 1/2	99 1/2	99 1/2
Syndicat	4 1/2	94 1/2	94 1/2	94 1/2
Dito	3 1/2	80 1/2	80 1/2	80 1/2
Société de Commerce	4 1/2	141 1/2	141 1/2	141 1/2
Dito nouvelle	4 1/2	—	—	—
Emprunt de 1836	4 1/2	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	—	—
Dito de Harlem	—	93	92	92 1/2
Dito de Rotterdam	—	93	92	92 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1793 & 1816	—	—	109	—
Dito dito 1823 & 1825	—	—	106 1/2	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Certificats au dito	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	99 1/2	—
Emprunt de 1840	4	—	91 1/2	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90 1/2	—
Passive	5	—	5 1/2	—
Dette différée à Paris	—	—	7 1/2	—
Différé	—	—	—	—
Ardois	5	22 1/2	22 1/2	22 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—	—
Inscript. au Grand-Livre	3	—	—	—
Actions 1836	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1824	—	—	89 1/2	—
Id. id. 1843	—	—	78 1/2	—
Obligations à Londres	2 1/2	47 1/2	47 1/2	47 1/2

Bourse de Paris du 5 Mars.

	Int.	2 mars.	OUVERT.	FERM.
Cinq pour cent	—	126 25	126 55	—
Trois pour cent	—	—	82 60	—
Emprunt Ardois	—	—	34	—
Anc. différé	—	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—	—
Passive	5 1/2	—	5 1/2	—
Certificats Falconet	—	—	101 60	—
Dette active	2 1/2	—	—	—
Dette active	5	—	164 1/2	—
Dito	3	—	65 1/2	—
Banque belge	—	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Au commencement de la bourse les fonds étaient assez fermes, mais à 3 p. c. à 82 75 et le 5 p. c. à 126 30; mais une demi-heure après 3 p. c. a baissé à 82 60 et le 5 p. c. à 125 65, soit 15 centimes de réaction sur le 3 p. c. et 65 centimes sur le 5 p. c. La baisse sur cette dernière valeur est motivée par le bruit qui circule depuis quelques jours que M. Garnier-Pagès devait présenter une proposition de remboursement, et l'on annonçait, effet, qu'elle devait être déposée avant la fin de la semaine à la chambre. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que cette proposition sera rejetée. L'article du Journal des Débats de ce matin relatif à la pétition contre le remboursement des belges 1831 émane du ministère lui-même et indique qu'est loin de partager l'opinion du remboursement. Les fonds espagnols ont toujours en grande hausse, on dit que la maison R. . . . a employé 300,000 liv. st. en achats de 3 p. c. espagnols à Londres. La rente de Naples sans fautes s'est élevée à 101 60, les belges 1831 ont été cotés un instant 105; ont fermé à 104 1/2, 1840 107 1/2, 1842 109 1/2, banque ancienne 665, 5 p. c. portugais 46, Piémont 1227 50, Haïti 530. Peu d'affaires sur les chemins de

Bourse d'Anvers du 6 Mars.

Métalliques, 5 % 114 1/2 A. — Naples, 5 % . . . — Ardois, 5 % 21 1/2 A.
Dette différée ancien, . . . — Passive, 5 % . . . — Lots de Besse, 68 1/2 P. —

après la Bourse (2 1/2 heures). Ardois, 21 1/2 A. P. — Coupons, . . .

Bourse de Vienne du 25 Février.

Métalliques, 5 % 111 1/2 — Dito, 4 % 100 1/2 — Dito, 3 % 77 1/2 —

de 1834, 150 1/2 — Actions de la Banque 1635.

Bourse de Londres du 4 Mars.

3 % Consol. 97 1/2 — 2 1/2 % Holl. 155 1/2 — 5 % 101 1/2, 102 — 5 % (N. Emp.) . . — Esp. 5 % 25 1/2 — Id. 3 % . . — Port. 5 % 46 1/2 — Id. (N. 5 % . . — Russes, . .
--

LA HAYE, chez Léopold Loebenbergh, Lage Nieuwstraat.
Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et J. B. van der Meer; et à Rotterdam, chez S. van Rijn Schoonhede.